



Le Réveil Syndicaliste

RÉDACTION & ADMINISTRATION
Rue Arsène-Leloup
NANTES

Abonnement Annuel : 2 francs



L'émancipation
des Travailleurs
sera l'œuvre
des Travailleurs
eux-mêmes

Organe Officiel des Syndicats Ouvriers de Nantes et de la Région

(Rédigé et composé exclusivement
par des Camarades syndiqués)

TÉLÉPHONE 5.88

PARAISANT LE 10 DE CHAQUE MOIS

PAS DE DISCOURS : DU TRAVAIL

En réponse aux interpellations sur le chômage, le président du Conseil a prononcé un discours — qualifié d'important par la presse ministérielle. — Si important soit-il, c'est peu pour résoudre la crise de chômage.

On aimerait moins de verbiage et un peu plus d'action réalisatrice. Depuis deux mois que le chômage a fait son apparition, ce n'est qu'aujourd'hui que l'on semble s'apercevoir de la gravité de la crise et que l'on envisage les moyens d'y parer. « Mieux vaut tard que jamais », affirme le proverbe. C'est bien le cas de le rappeler.

Monsieur Poincaré a affirmé que « la crise présente était inéluctable ». Il s'est bien gardé d'en dénoncer les responsables. Ils sont à l'heure actuelle les plus fermes soutiens du ministère.

Le Président du Conseil aurait mauvaise grâce à leur reprocher les coupables agissements d'hier, qui ont mené le pays à deux doigts de la faillite. Il est préférable d'en laisser supporter la responsabilité aux adversaires politiques.

L'inflation, voilà la cause de la crise. On oublie seulement d'en donner les causes. Les emprunts, le déficit du budget sans cesse croissant, la désastreuse équipée de la Rhur, n'ont, cependant, pas été sans influence sur la fabrication des billets. Mais Monsieur Poincaré préfère ne pas se souvenir. Et ce n'est pas le moins cocasse de l'aventure de voir, aujourd'hui, l'homme qui mit les finances du pays dans un si piteux état, qui porte la responsabilité la plus lourde dans la situation actuelle, prendre figure de sauveur du franc.

« Vers 1925, la baisse du franc a favorisé les exportations » ; de cette affirmation il semble résulter que la diminution des exportations est due au redressement du franc.

Cependant le franc n'a pas atteint un taux plus élevé qu'en 1925. A cette époque la livre valait 120 francs, elle en vaut aujourd'hui 123,36.

Il faut donc chercher une autre cause à la réduction des exportations.

« Le consommateur doit sortir de sa réserve et nous devons l'y engager ». Par cette déclaration, le Président du Conseil épouse l'avis de ceux qui prétendent que le consommateur s'abstient dans l'attente d'une baisse plus grande.

Comment ne pas comprendre que la réserve du consommateur est surtout motivée par son impécuniosité.

En 1926, les travailleurs, formant la catégorie la plus nombreuse de consommateurs, de par les fluctuations continuelles des changes, la dévalorisation du franc, ont vu diminuer la capacité d'achat de leurs salaires. Ils ont été mis dans la nécessité de restreindre leur consommation. Devant la vie de plus en plus chère, ils ont limité au strict nécessaire leurs dépenses.

Il est indéniable que cette restriction de la consommation ouvrière est à la base de la crise actuelle, joignez à cela la résistance du propriétaire de stocks contre la baisse et vous avez là les deux facteurs principaux de la crise de chômage que nous traversons.

A part ça, toutes les invitations du Président du Conseil n'auront aucune prise sur le consommateur qui ne sortira de sa réserve que le jour où un salaire suffisant lui permettra l'achat des objets dont jusqu'à présent il s'est privé.

Dans l'avenir, pour éviter le renouvellement du chômage, il faudra se souvenir qu'il ne suffit pas d'augmenter la production, mais qu'il faut augmenter aussi la capacité d'achat des travailleurs pour permettre l'absorption de la production accrue.

Pour l'instant, il faut courir au plus pressé pour atténuer la crise, les déclarations de Poincaré au sujet des caisses de chômage, son refus d'augmenter la participation de l'Etat, nous montre que nous n'avons rien à espérer de ce côté-là, aussi ce n'est pas tant des indemnités que nous réclamons que du travail.

C'est le moment de résoudre la crise du logement, par la construction de maisons à bon marché et de logements ouvriers. La réfection des voies ferrées, des routes, l'électrification des campagnes. Tous ces travaux peuvent conjurer la crise de chômage, permettre à l'économie du pays de traverser cet instant critique sans trop de dommages et de souffrances pour la classe ouvrière.

Eugène JACQUEMIN.

Union Locale des Syndicats

AVIS AUX TRÉSORIFIERS

Les camarades trésoriers sont avisés qu'ils ont jusqu'au 15 Mars inclus, dernier délai, pour échanger les timbres 1926 qui pourraient leur rester contre des timbres 1927.

Le Trésorier : HOUGRON.

Les Camarades délégués au C. G. sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu **Mardi 15 Mars, à 20 heures.**

R. ROCHET.

Lire et faire lire

LE PEUPLE

Journal Quotidien du Syndicalisme

Le relèvement des secours de chômage

De 4 fr. 50 à 6 francs.

Le maximum est porté de 12 à 16 francs

A différentes reprises, la C. G. T. a manifesté son sentiment sur le taux dérisoire des allocations pour secours de chômage et l'insuffisance de la part contributive de l'Etat dans ces allocations.

Par de fréquentes interventions auprès des Pouvoirs publics, elle en a réclamé le relèvement, de façon à pouvoir assurer aux sans-travail et à leur famille des indemnités suffisantes pour subvenir à leur subsistance.

Nous constatons qu'un premier pas vient d'être fait dans cette voie, bien que l'augmentation accordée soit encore trop faible en raison du coût de la vie.

Par un décret publié au *Journal Officiel* d'hier matin, la subvention de l'Etat aux fonds municipaux et départementaux est portée à 60 % pour la période comprise entre le 15 février et le 30 avril 1927.

En même temps, l'allocation au chômeur chef de ménage est élevée de 4 fr. 50 à 6 francs, le total des secours alloués à un même ménage étant porté de 12 à 16 francs.

Voici d'ailleurs le texte principal du nouveau décret :

« Art. 2. — Les paragraphes 2 et 3 de l'article 9 du décret du 28 décembre 1926 sont modifiés comme suit :

« Paragraphe 2. — Pour le calcul de la subvention de l'Etat, les allocations versées aux chômeurs n'entrent en compte que pour la portion n'excédant pas les maxima ci-après :

« Pour le chômeur chef de ménage : 6 francs par jour.

« Pour chacune des personnes de plus de 16 ans en chômage vivant dans le ménage de leurs père, mère, tuteur, grand-père, grand-mère, oncle, tante : 3 francs par jour.

« Pour le conjoint du chômeur et pour chacune des personnes au-dessous de 16 ans à la charge du chômeur (ne travaillant pas ou gagnant moins de 2 francs par jour) : 2 fr. 50 par jour.

« Pour l'ascendant sans travail à la charge du chef de ménage : 1 fr. 50 par jour.

« Paragraphe 3. — Le total des secours alloués à un même ménage ne peut excéder 16 francs par jour ».

Voilà donc un premier résultat acquis. Nous pouvons affirmer, de source sûre, que c'est à l'action exclusive de la C. G. T. qu'on le doit, et non aux manifestations bruyantes et ostentatoires des communistes, beaucoup plus nuisibles qu'utiles à la cause des chômeurs.

Déclaration de la C. G. T. au sujet d'une proposition de l'organisation dissidente

La Commission administrative de la C. G. T. ayant pris connaissance de la lettre de l'organisation dissidente du 29 Janvier, ayant trait à la reconstruction de l'unité syndicale, déclare :

Que rien dans cette correspondance ne constitue un élément nouveau qui justifierait une attitude différente de la Confédération Générale du Travail ;

Que le fait d'invoquer les négociations engagées entre les Fédérations unitaire et confédérée des Cheminots constitue une double erreur. D'abord parce qu'il s'agissait de l'initiative des Syndicats de la Région parisienne et non de la Fédération elle-même. Ensuite parce que l'accord ne put s'établir par le refus des représentants unitaires de s'affirmer sans réticence sur le principe d'autonomie et d'indépendance du mouvement syndical.

La C. A. affirme sa volonté formelle de ne violer en rien les décisions des congrès confédéraux relatives à la reconstruction de l'unité ouvrière. Elle estime que l'unité ne saurait se concevoir autrement que par la rentrée des dissidents au sein des syndicats confédérés, ce qui rétablirait l'unité syndicale détruite par tous ceux qui continuent leurs manœuvres de division et de haine.

La C. G. T. ne saurait accepter de collaborer à une commission de liquidation que l'on qualifie, pour les besoins de la cause, de commission paritaire, qui serait chargée de dissoudre les organisations existantes et la Confédération Générale du Travail.

Aucune solution de cet ordre ne saurait être sérieusement envisagée par la Confédération Générale du Travail qui personnifie l'unité ouvrière. La C. G. T. doit vivre, et rien dans son développement constant ne permet de prétendre à sa dissolution ni d'espérer d'elle une telle abdication.

**La Commission Administrative
de la C. G. T.**

Mise au point

Les fumistes des syndicats unitaires prétendent que c'est grâce à leur action énergique, et à eux seuls, que les chômeurs à Nantes reçoivent des secours de chômage.

Action énergique, disent-ils, mais n'indiquent pas ce que fut cette action, et pour cause ?

A ces contre-vérités, nous répondons :

La Caisse du Fonds de Chômage existe depuis 1920 ; elle avait, au début de la crise de chômage un fonds de réserve de 30.000 francs, et dès les premiers jours c'est ce qui lui a permis de venir en aide aux chômeurs.

L'action du Comité des Chômeurs et des Unitaires a été nulle et sans effet aucun, puisqu'aussi bien la caisse de secours existait et avait fonctionné bien avant la néfaste naissance des unitaires (1920) et la constitution du fameux Comité des Chômeurs (1926).

Mais la Commission du Fonds municipal de Chômage ne s'est pas bornée à donner des secours de chômage, elle est intervenue pour obtenir une

augmentation de la quote-part versée par l'Etat et auprès des Pouvoirs Publics l'ouverture de grands travaux pour atténuer le chômage et les misères qu'il engendre.

Mais les farouches unitaires qui prétendent défendre les chômeurs, qui estiment, avec nous d'ailleurs, que les secours sont insuffisants, se sont violemment élevés contre l'appel à la solidarité lancé par la Commission de Chômage pour venir en aide à un plus grand nombre de chômeurs ; pour ces gens qui obéissent aux ordres d'un parti politique « le Parti Communiste », la misère des travailleurs doit être exploitée, et il l'exploite sans vergogne.

Et où on ne les comprend plus, c'est en se reportant à la mise en vente des cartes de solidarité qu'ils ont effectuée au profit des chômeurs, cette vente n'aurait-elle rien rapporté puisque, à notre connaissance, à part une distribution de 2 livres de pain à moins d'une centaine de chômeurs, rien autre n'a été versé à ces derniers ?

Nous ne voulons pas nous étendre plus longuement, mais on nous permettra bien de dire que c'est peu en comparaison des 4.516 bons de soupes populaires distribués par les soins de la Bourse du Travail, sous le contrôle du secrétaire et de la Commission Exécutive.

Et c'est pour ces raisons, parce que nous avons eu l'impression très nette de défendre les victimes du chômage, que les Camarades Mariot et Rochet se sont associés sans réserve aux décisions de la Commission Municipale de Chômage dont ils font partie depuis sa constitution qui, répétons-le, remonte à 1920, et qu'ils continueront à y collaborer sans se soucier des mensonges, des calomnies dirigés contre eux et les syndicats confédérés.

LA RÉDACTION.

CHEMINOTS NANTES-LEGÉ ET ROCHESERVIERE

Un Appel à la Solidarité

Vous avez sans doute entendu parler du Sanatorium des Cheminots situé à Près-Orangis (Seine-et-Oise).

L'idée en fut émise vers le milieu de l'année 1917, et suggérée par le Ministre du Travail d'alors, Léon Bourgeois. La vie était chère, les salaires n'avaient pas suivi la même ascension, les souscripteurs devenaient, par suite, de plus en plus rare. La réalisation de l'idée émise apparaissait cependant des plus nécessaires pour entraver le fléau de la tuberculose dont une longue période de guerre, de surmenage et de privations avait terriblement augmenté la meurtrière contamination. Une souscription spéciale fut ouverte où de généreux donateurs facilitèrent l'acquisition d'une propriété.

Ceci fait, il fallut adapter cette propriété au rôle qui lui était dévolu. Travail malaisé que l'élévation du prix de la main-d'œuvre et des matières premières allait rendre difficilement exécutable, c'est alors que ceux qui en avait pris la charge, aidés du Ministère des Travaux Publics, des Directeurs et des Agents des Compagnies de Chemins de Fer, du Contrôle du Travail et de plusieurs Sociétés arrivèrent à leur dessein. La Croix-Rouge Américaine intervint à son tour en faisant un don d'une grande valeur.

Devant un tel effort j'ai jugé que notre tour était arrivé de jouer notre rôle qui consiste en une fraternité agissante et une solidarité active en

adhérant à l'Union des Cheminots, par notre modeste obole qui est de 3 francs par an. Aussi, je n'ai eu aucune hésitation à vous demander de bien vouloir faire partie de cette œuvre si intéressante et nécessaire. Tout cheminot appartenant aux Chemins de Fer Français et Coloniaux peut être admis comme membre actif au Sanatorium des Cheminots, ils auront pour eux et leur famille (femmes et enfants), droit à la priorité de l'œuvre. Je suis à la disposition des camarades qui voudront s'inscrire comme membres pour leur faire parvenir des bulletins d'adhésion.

P. AGAISSE.

CHEZ LES MUNICIPALS

Devoirs et nécessités

On semble vouloir, depuis août 1926, se réveiller.

C'est bien, camarades, mais il faudra persister. Votre nombre augmente, c'est de bon augure pour l'avenir. Que votre réveil soit définitif.

Un devoir vous incombe, éclairez à votre tour vos camarades qui persistent à rester sourds et aveugles. Les quelques avantages obtenus par le Syndicat les auriez-vous obtenus individuellement ? Non !

Nous sommes, que vous le vouliez ou non solidaires. Les camarades dévoués et toujours sur la brèche, votre devoir est de les seconder de toutes vos forces et de votre intelligence. Ces militants connaissent vos besoins comme vous, ils cotoient la misère engendrée par les bas salaires. Comme vous et pour vous, ils appréhendent la maladie et la vieillesse. Et vous ne viendriez pas les aider pour l'aboutissement total de nos légitimes revendications. Nous luttons pour un peu de mieux-être, nous luttons pour vos épouses et pour que nos enfants soient plus heureux que nous. C'est un devoir auquel vous n'avez pas le droit de vous dérober.

Camarades Municipaux, nous avons l'espoir que nous serons compris et entendus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Dans les plates-bandes

Les " Profiteurs " du chômage

Si le chômage est un fléau pour les travailleurs, il est une aubaine pour les trublions, pour les pêcheurs en eau trouble du Parti Communiste.

Aussitôt que la crise est apparue nos moscou-taires se sont mis en devoir de l'exploiter.

Un peu partout ils ont constitué des Comités de Chômeurs auxquels ils font dresser des cahiers de revendications fantaisistes et le plus souvent irréalisables.

Ils réunissent périodiquement les sans-travail et s'exercent à leur bourrer soigneusement le crâne.

Dernièrement, à Nantes, le nommé Grandjouan, de retour de Russie, paraît-il, leur vantait les beautés du régime soviétique. « Renversez le gouvernement bourgeois et... mettez-nous à sa place, tout ira bien ; les alouettes rôties vous tomberont dans le bec. »

Les chômeurs n'en pouvaient croire leurs oreilles et ils ne se doutaient pas que Grandjouan se payait littéralement leur tête.

Lisons en effet les rapports du Président de la C. G. T. russe au dernier Congrès Syndical de Moscou. Il nous apprend que **rien que parmi les syndiqués il y a 1 million et demi de chômeurs**. Or les syndiqués ne représentant que 55 % des sans-travail on peut affirmer **qu'en Russie l'armée des chômeurs dépasse largement les deux millions**.

Et que fait pour eux le Gouvernement qui s'intitule "Ouvrier et Paysan" ?

Voici :

La moitié à peine des chômeurs enregistrés reçoivent des secours.

Les allocations sont dérisoires : **en moyenne 5 roubles, c'est-à-dire 60 francs par mois !!!** (5 fois moins que sous le règne de Poincaré !)

Et parlant de la situation générale, Trotsky, qui s'y connaît, peut dire :

« Nous avons des enfants vagabonds, nous avons des chômeurs, le village déverse annuellement 3 millions de bras superflus dont 500.000 s'en vont vers les villes alors que l'industrie ne peut en accueillir que 100.000 ».

Avouons qu'en fait de "Paradis" ça se pose un peu là. Et que, pour les travailleurs russes

« C'était bien la peine assurément
De changer de Gouvernement ».

* * *

Il en est toutefois qui ont bougrement gagné au change : ce sont ceux qui détiennent l'assiette au beurre.

En France on les appelle les ministres.

En Russie ce sont les "Commissaires du Peuple".

Ces derniers ne souffrent point de la crise, soyez-en sûrs. Il se sont accordé des traitements de **500 dollars par mois !**

500 dollars, ça n'a l'air de rien, mais ça fait tout de même 12.500 francs par mois !

150.000 francs par an !

A ce prix on peut trouver que le bolchevisme a du bon.

Et pendant ce temps il y a des manœuvres dans les usines qui gagnent 25 roubles (300 francs) par mois !!! N'est-ce pas le moment de dire avec l'auteur de l'Internationale que

L'égalité veut d'autres lois ?

* * *

De Basse-Indre à Moscou

Nos camarades n'ont point perdu le souvenir du citoyen Crémet, non plus que des discours aussi interminables que filandreux qu'il leur infligeait avant la scission dans les Congrès de l'U. D.

Dans la région de la Basse-Loire (Indret, Basse-Indre, La Montagne) où il sévissait, notre homme poursuivait en même temps sa besogne de destruction du mouvement ouvrier.

Courtois et mielleux en public, c'est dans l'ombre qu'il accomplissait son infâme besogne de dénigrement.

Pas un des militants qui depuis 30 ans bientôt assument la charge des organisations de là-bas, n'échappa à ses insinuations venimeuses.

Grâce à lui, une atmosphère irrespirable se créa dans le monde ouvrier. Des organisations créées par des années d'effort et d'abnégation furent déchirées par les dissensions intestines. L'un après l'autre, les militants usés par la

calomnie, épuisés et découragés abandonnèrent la lutte.

Les ouvriers de Basse-Indre, entraînés par ses émissaires dans des aventures sans issue, furent écrasés. Dégoûtés pour longtemps de l'organisation, ils se trouvèrent livrés pieds et poings liés au patronat.

Puis, un beau jour, notre homme disparut sans tambour ni trompette.

Nul ne savait ce qu'il était devenu.

Plusieurs mois après on le vit reparaitre avec des lorgnons cerclés d'or, une superbe serviette... en cuir de Russie.

Le Parti Communiste trouvant sans doute qu'il avait bien mérité du « Bolchevisme » l'avait bombardé délégué permanent à la propagande.

Après quelques exhibitions plutôt piteuses dans la région, notre chevalier de la faucille et du marteau retourna à Paris où, passé maître dans l'art d'intriguer, il se hissa au poste de Secrétaire administratif du Parti.

Lors des Elections municipales, le fougueux anti-votard d'hier, fut élu Conseiller municipal de Paris au traitement de 42.000 balles. Ce n'était déjà pas si mal.

Mais il rêvait mieux.

Depuis le dernier Congrès il est délégué à l'Internationale Communiste et siège à l'Hôtel Lux de Moscou d'où il dirige la besogne de destruction du mouvement ouvrier.

Pendant ce temps, les « renégats », les « traîtres », les « vendus » qu'il poursuivait hier de ses calomnies, sont restés modestement à leur poste. Ils vivent tant bien que mal — plutôt mal que bien — de leur travail et s'efforcent, non sans peine, de relever les ruines qu'il a amoncelées.

Cette histoire nous suggère deux conclusions :

1° En ce bas monde, la vertu est toujours récompensée et le vice toujours puni.

2° Quiconque traite les autres de « vendus » est généralement prêt à se « vendre » pourvu qu'on y mette le prix.

DIOGÈNE.

DANS LE BATIMENT

Les soi-disant unitaires qui ont la critique facile, d'autant plus facile qu'ils sont incapables d'obtenir le moindre avantage pour les travailleurs, feront bien de méditer l'accord que viennent de conclure les Syndicats confédérés du Bâtiment de Nantes avec l'organisation patronale, tant pour atténuer le chômage dans les corporations du bâtiment, que pour le respect de la journée de 8 heures, dont nous donnerons la partie principale.

Conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article 1^{er} du contrat collectif ainsi conçu :

En cas de pénurie de travaux causant du chômage, les organisations syndicales patronale et ouvrière intéressées pourront se rencontrer à la demande d'une des parties, pour en discuter et déterminer, d'un commun accord, le palier aux inconvénients constatés.

Après examen des mesures à prendre pour limiter le chômage qui commence dans nos corporations, par suite du ralentissement des travaux,

Décide :

En application du paragraphe 6 de l'article précité, de limiter la durée du travail à 48 heures par semaine, avec repos du samedi après-midi, en attendant que la reprise de la construction permette d'effectuer les heures complémentaires

de récupération du temps perdu par les intempéries.

Demande :

A nos représentants d'intervenir auprès des Pouvoirs publics et des Administrations pour qu'il soit pris toutes mesures utiles afin de faciliter la reprise du travail.

Pour donner de l'ouvrage à toutes les corporations, la Commission serait reconnaissante aux propriétaires d'immeubles de faire exécuter autant de travaux de restauration qui leur sera possible.

Les Délégués des Syndicats des Entrepreneurs du Bâtiment : Le Guillou, Bernard, Lecoq, Rineau, Cornet, Leclerc, Ancelin, Leray.

Les Délégués du Syndicat Confédéré des Ouvriers du Bâtiment : Masson, Berdrion, Goudy, Laurent, Lambert, Bossard.

Notre morale

CINQ CENTS FRANCS PAR MOIS !

— Six mille francs par an ! Cinq cents francs par mois ! Et l'on appelle cela un minimum ! Ils vont bien, messieurs les fonctionnaires...

— Parbleu, c'est nous qui payons !

M. Bourdin offre un cigare à son ami, qui pousse un soupir et l'allume. Béats, tous les deux, un instant, se taisent.

Cependant, peu à peu, le restaurant se vide. La salle est déserte. Un signe. Grave, le maître d'hôtel apporte l'addition.

M. Bourdin lit, compte, vérifie, sourit.

Trois cents francs pour eux deux. Allons, ce n'est pas cher. La cuisine est bonnie, le vin passable. Il reviendra.

En route ! Il s'appuie à la table et, d'un effort pesant, se lève.

Il est ample. Il est confortable. Il a l'allure satisfaite du juste qui a bien diné.

Une ombre pourtant demeure à son visage. Et, gagnant sa voiture, on l'entend qui répète :

— Cinq cents francs par mois !... Ils sont épatants !...

Albert BAYET.

Comité Général du 25 Janvier 1927

La séance est ouverte à 20 h. 30 sous la présidence du camarade Perrot (Imprimerie), assisté des camarades Bocquin (Métaux) ; Le Neindre (menuisier) ; secrétaire de séance, le camarade Maillard.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 21 décembre 1926 qui est adopté à l'unanimité.

Correspondance. — Lettres de divers syndicats demandant des timbres ; offres d'emplois divers ; des terrassiers autonomes (transmise par la ville) au sujet d'une plainte et demande salle, le C. G. approuve la réponse du secrétaire de la B. T.

Appel à la solidarité des Artistes Musiciens pour leurs camarades de Nice en grève. — Le secrétaire invite les délégués des syndicats à faire part de cet appel à leur syndicat respectif et le C. G. vote la somme de 100 francs.

Le secrétaire dit que trop de syndicats se désintéressent des questions qui ne se rattachent pas directement aux salaires, c'est ainsi qu'un

nombre assez important a négligé d'adresser une demande de participation aux élections du Conseil d'Administration de l'Office Départemental des Pupilles de la Nation.

Le chômage. — Le secrétaire rappelle quelle a été l'attitude de l'U. L. dès le début et de l'intervention du secrétaire de l'U. D., puis il donne des renseignements détaillés sur le fonctionnement de la Caisse du fonds de chômage et des démarches de la Commission pour obtenir des travaux, il indique également que chaque fois qu'il a eu connaissance qu'un industriel faisait faire plus de 8 heures de travail, il a été signalé à l'Inspection du Travail et il engage les camarades à refuser eux-même de faire des heures supplémentaires, surtout dans la période critique actuelle.

Le délégué des Menuisiers demande que l'on cherche un moyen de secourir les chômeurs sans qu'ils soient obligés d'aller aux restaurants municipaux ; parlant de la réduction des salaires, le représentant des syndicats du Bâtiment dit que jamais ses camarades ne consentiront à une diminution, quoique cette question ait été soulevée à une réunion tenue à la Préfecture.

Le secrétaire de l'U. D. rend compte de ses démarches à la Préfecture sur la crise de chômage et il tient à dire que si la diminution des salaires fut lancée par une personnalité administrative, il s'éleva énergiquement contre disant que les ouvriers demandaient non pas des secours, mais surtout du travail, et c'est ainsi que fut envisagée la possibilité de réouverture des chantiers de wagons, mais il déclare qu'il n'a qu'une confiance limitée dans le succès, du moins pour le moment.

En ce qui concerne l'appel de la Commission de chômage demandant de l'aider par des souscriptions, à venir en aide aux chômeurs, après une courte discussion, le C. G. vote la somme de 500 francs au profit de la Caisse municipale de chômage ; après observation du délégué des Piâtriers et réponse du secrétaire, il reste entendu

qu'autant qu'il sera possible l'ordre du jour du C. G. portera toutes les questions qui devront être discutées.

RAPPORT MORAL 1926

Le secrétaire donne lecture du rapport moral que le secrétaire complète par quelques explications :

Le délégué des Menuisiers demande qu'à l'avenir il soit envoyé plus tôt ; après la réponse du secrétaire, sous réserve de l'observation ci-dessus, le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Le trésorier expose la situation financière qui est adoptée sous réserve des observations de la Commission de Contrôle, il est entendu qu'à l'avenir, le bilan sera soumis à la réunion de février et envoyé aux syndicats de façon qu'ils puissent l'examiner avant la réunion.

Elections des fonctionnaires. — Le secrétaire dit que les syndicats sont avisés d'avoir à présenter des candidats, mais oublient ou ne jugent pas utile de répondre. C'est ce qui explique qu'il n'a pu faire connaître les noms des candidats plus tôt, puisque seuls deux syndicats, dont l'un au dernier moment, ont indiqué des candidats, puis il est procédé à l'élection ; ont été réélus à l'unanimité les camarades :

ROCHET, Secrétaire Général ;
MAILLARD, Secrétaire Adjoint ;
HOUGRON, Trésorier Général ;
BRASSEUR, Trésorier Adjoint.

Sur la proposition des délégués des Menuisiers, le C. G. vote une modification à l'article 12, il renvoie pour étude à la C. E. une proposition du délégué des Métaux concernant la durée du mandat du secrétaire et décide le maintien du statu quo en ce qui concerne l'heure des réunions du C. G.

Le secrétaire de l'U. D. entretient le C. G. de la conférence Jouhaux qui reste fixée au 6 février et invite les camarades à venir nombreux à cette réunion.

Sur la proposition du secrétaire, le C. G. vote à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour :

« Les membres du Comité Général de l'Union Locale des Syndicats Confédérés réunis, à la Bourse du Travail, le 25 janvier 1927 ;

« Après avoir entendu l'exposé du secrétaire sur la situation du travail, les moyens envisagés

pour l'enrayer, tant à la Commission Exécutive, qu'au sein de la Commission Paritaire de l'Office de Placement et à la Commission de chômage ou la Bourse du Travail et les syndicats sont représentés ;

« Enregistrent l'effort fait par la municipalité pour employer les chômeurs et leur venir en aide, et vote la somme de 500 francs pour la Caisse du fonds de chômage ;

« Protestent énergiquement contre l'incurie du gouvernement qui n'a pas su ou pas voulu prendre les mesures propres à prévenir cette crise de chômage prévue par les organisations syndicales ouvrières et portée à sa connaissance par la Confédération Générale du Travail depuis de longs mois, qui lui indiquait en outre, en même temps, les moyens pratiques et réalisables immédiatement à solutionner le problème angoissant qu'est la crise de chômage ; réclament du gouvernement l'ouverture de grand travaux d'intérêt général ;

« Considérant que les allocations allouées aux chômeurs sont insuffisantes, demandent que le taux en soit relevé et que la quote-part de l'Etat soit augmentée ;

« Considérant d'autre part, que seule la loi sur les Assurances Sociales pourra garantir les travailleurs contre les risques du chômage forcé et prévenir le retour des misères actuelles, le Comité Général réclame, au nom des Syndicats Confédérés, le vote rapide de cette loi.

« Pour les victimes d'accident de travail.
« Considérant que la loi du 19 avril 1898 sur les accidents de travail ne répond pas aux légitimes aspirations des travailleurs qu'elle protège imparfaitement, que son texte est bourré de criantes injustices, le Comité Général réclame avec insistance le vote du projet de loi déposé à la Chambre et dont le citoyen Gros, député de Vaucluse, est rapporteur. »

35 syndicats étaient représentés.

Le Secrétaire : R. ROCHET.

Au moment de mettre sous presse nous lisons à l'Officiel que le taux des indemnités de chômage vient d'être augmenté.

Nous donnons en 1^{re} page le texte de ce décret.

R. R.

Le Gérant : R. ROCHET.

IMP. OUVRIÈRE, 26 BIS, RUE SCRIBE, NANTES

TRAVAILLEURS SYNDIQUÉS

Quelle amélioration peut vous apporter l'augmentation des salaires, si le coût de la vie augmente dans des proportions plus sensibles encore.

En cette circonstance, souvenez-vous que seule la Coopération est un moyen efficace pour limiter cette augmentation.

Adhérez à l'Union des Coopérateurs

ASSURANCE OUVRIÈRE

Contre l'Incendie

Fondée à Nantes en 1900

Siège Social à PARIS

3, Boulevard Beaumarchais

Situation de la Société au 31 Octobre 1925

Capitaux assurés	1.250 Millions de Francs
Portefeuille de cotisations à recevoir	3.500.000 Francs
Réserves et provisions diverses	330.000 Francs
Sociétaires	39.000.

L'Assurance Ouvrière est administrée et contrôlée par des Organisations Ouvrières, COOPÉRATIVES et SYNDICATS.

Pour tous Renseignements :

S'adresser ou écrire au Camarade PÉNEAU, à la Bourse du Travail, à Nantes

CORRESPONDANT RÉGIONAL

Impressions en tous Genres

IMPRIMERIE OUVRIÈRE

26 bis, Rue Scribe et 1, Rue Lekain

ORGANISATIONS OUVRIÈRES :

Faites exécuter tous vos Imprimés à la Coopérative

PROPRIÉTÉ DES SYNDICATS